

Préambule

L'enquête vieillissement en agriculture (EVA) menée conjointement par les services de santé au travail et les services du contrôle médical des caisses de MSA a permis la constitution d'une base de données riche et importante portant sur les conditions de travail des salariés agricoles de 50 ans et plus, leur vécu du travail, leur souhait de maintien ou de départ en retraite, leur santé perçue et constatée ainsi que leur consommation de soins.

Un des objectifs de l'étude est de pouvoir comparer par secteur professionnel les variables de pénibilité, de positionnement quant à la retraite et de santé.

Le présent rapport répond à cet objectif.

L'analyse porte sur les 6 743 questionnaires de santé au travail recueillis entre le 2 novembre 2005 et le 31 mars 2006.

Dix zooms ont été réalisés sur les cœurs de métiers des secteurs agricoles suivants :

- Maraîchage (code APE 111),
- Viticulture (code APE 190),
- Sylviculture et exploitations du bois (codes APE 310 et 330)
- Scieries fixes (code APE 340),
- Entreprises paysagistes (code APE 410),
- Artisanat rural (code APE 500)
- Coopératives de collecte et distribution des produits laitiers (code APE 620),
- Coopératives de traitement de la viande (sauf de la volaille) (codes APE 630 (bovins), 631 (porcins), 632 (ovins, caprins)),
- Aide à domicile en milieu rural (code APE 820),
- Les jardiniers, les gardes forestiers, les gardes de propriété (code APE 910).

Ont volontairement été écartés de l'analyse les métiers génériques dont l'activité transversale est susceptible d'être exercée dans tous les secteurs (agent administratif, agent d'encadrement, secrétaire, ...).

De même, des secteurs importants des organismes professionnels agricoles (Crédit Agricole, Groupama, MSA) feront l'objet d'une étude particulière permettant d'établir une comparaison avec des activités et entreprises du secteur tertiaire relevant du régime du commerce et de l'industrie.

Le choix des secteurs étudiés a été guidé par la représentation suffisante de l'échantillon ainsi que par les caractéristiques des conditions de travail des salariés âgés de 50 ans et plus.

Aussi, préalablement à l'étude réalisée pour chacun de ces secteurs, seront présentées les caractéristiques marquantes de l'ensemble des secteurs de l'agriculture, quel que soit le métier exercé par les quinquagénaires et plus enquêtés.